



DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES TITRES DE FORMATION, SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Coordonnées personnelles:

Nom: Prénom:

Date de naissance: Lieu de naissance:

Pays de naissance:

Nationalité:

Adresse:

Numéro, rue:

Code postal: Localité:

Pays:

Tél.: Adresse e-mail:

Informations sur le titre de formation:

Dénomination exacte
du titre de formation:

délivré le:

par l'établissement d'enseignement supérieur suivant :

Durée des études : de à (années)

à (Localité): Pays:

Pièces à joindre au présent formulaire en format pdf, jpg ou png :

- Copie du diplôme final à inscrire au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur*
- Copie du relevé des notes ou du supplément de diplôme*
- CV scolaire et professionnel
- Copie de la pièce d'identité
- Copie du titre de séjour luxembourgeois (pour les personnes non ressortissantes d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération helvétique)
- Preuve de paiement de la taxe de reconnaissance de 75 euros** (avis de débit)
- Le cas échéant toute autre pièce utile

***Les documents doivent être rédigés dans la langue originale et doivent être accompagnés d'une traduction assermentée soit en anglais, français, allemand ou luxembourgeois si la langue originale est autre.**

****La taxe, par diplôme, est à payer par virement sur le Compte Chèque Postal :**

IBAN LU13 1111 0011 4679 0000

BIC CCPLLULL

Nom du bénéficiaire : Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Communication : Taxe reconnaissance des diplômes, MESR, Nom du demandeur, Date de la demande

Une décision de refus d'inscription ne donne pas droit au remboursement de la taxe.

Un duplicata (en cas de perte de l'original) est émis contre le paiement d'une taxe de 10 euros.

Le formulaire est à envoyer ensemble avec les pièces jointes

par courrier à l'adresse :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
18-20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg

ou par courriel à l'adresse :

registre@mesr.etat.lu

Conditions d'inscription

Le diplôme d'enseignement supérieur est inscrit au registre des titres, section de l'enseignement supérieur :

- s'il constitue un titre final d'enseignement supérieur
- s'il s'agit d'un diplôme final sanctionnant un cycle complet d'études
- s'il a été délivré conformément aux lois et aux règlements régissant l'enseignement supérieur de l'Etat où le titre a été conféré.

N.B. : L'inscription au registre des titres, section de l'enseignement supérieur, constitue la procédure normale de reconnaissance académique des diplômes de l'enseignement supérieur étrangers sans toutefois conférer un droit d'exercer une profession réglementée. Elle autorise le port du titre académique.

Pour tout renseignement relatif à la procédure d'inscription au registre des titres, notamment en ce qui concerne les diplômes reconnus d'office, sans qu'une démarche ne soit nécessaire, veuillez consulter le site :

http://www.mesr.public.lu/enssup/registre_des_titres/index.html

Clause protection des données

Veuillez noter que vos données à caractère personnel sont traitées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conformément à la législation applicable en matière de protection des données et tel qu'il est détaillé dans la politique de confidentialité du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La politique de confidentialité du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est accessible sous:

<http://www.mesr.public.lu/functions/gdpr/index.html>.

Par la présente, j'affirme sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, véritables et complètes.

Lieu

date

signature